

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 juin 2023 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Yvan Côté, Maire
- M. Michel Cordeau, conseiller
- M. Steeve Gauthier, conseiller
- Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

Absence motivée : M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Entente relative à la patrouille nautique du Lac St-Joseph – amendement no 1 ;
10. Entente de service avec Pomerleau Les Bateaux ;
11. Adoption de états financiers 2022 ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-23-06-19-01 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-23-06-19-02 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est adopté.

ADOPTÉ

5.- Adoption des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2023 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2023.

CA-23-06-19-03 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mai 2023 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mai 2023.

CA-23-06-19-04 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal contenant la liste des différents permis octroyés au mois de mai.

CA-23-06-19-05 Sur proposition de Steve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de mai.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport

CA-23-06-19-06 Sur proposition de Jocelyne Boivin faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9. Entente relative à la patrouille nautique du Lac St-Joseph – Amendement no. 1

ATTENDU que les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph;

ATTENDU qu'un amendement (numéro 1) a été conclu entre les villes pour que La Ville de Lac-Saint-Joseph assume en 2023 l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de patrouille nautique au bénéfice des trois villes;

CA-23-06-19-07 Sur proposition de Steeve Gauthier faite et appuyée à l'unanimité, que le conseil de la Ville de Lac-Saint-Joseph autorise l'amendement numéro 1 de l'entente relative à la patrouille du lac Saint-Joseph avec les villes de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac. Cet amendement est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit. De plus, le conseil autorise le maire et le greffier à signer ladite entente.

ADOPTÉ

10.- Entente de service avec Pomerleau Les Bateaux

ATTENDU que les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph;

ATTENDU qu'un amendement (numéro 1) a été conclu entre les villes pour que La Ville de Lac-Saint-Joseph assume en 2023 l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de patrouille nautique au bénéfice des trois villes;

ATTENDU qu'une entente a été conclue entre Pomerleau Les Bateaux Inc. et la Ville de Lac-Saint-Joseph (représentant des Parties) pour la location à coût (\$) nul d'un bateau pneumatique pour la patrouille nautique sur le lac St-Joseph.

EN CONSÉQUENCE,

CA-23-06-19-08 Sur proposition de Steeve Gauthier faite et appuyée à l'unanimité, que le conseil de la Ville de Lac-Saint-Joseph autorise le directeur général à signer l'entente entre la Ville du lac Saint-Joseph et Pomerleau Les Bateaux Inc. pour la location d'un bateau pneumatique à coût nul pour la patrouille nautique sur le lac St-Joseph pour le regroupement des trois (3) villes.

ADOPTÉ

11.- Dépôt du rapport du Maire sur le rapport financier 2021

M. Michel Cordeau fait la présentation du rapport du Maire concernant les états financiers pour l'année 2022, déposés par la firme comptable Beudet, Fontaine CPA, rapport qui sera reproduit dans le journal *Le Tour du Lac*, édition de juin 2023.

CA-23-06-19-09 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du Maire concernant les états financiers pour l'année 2022.

ADOPTÉ

12.- Autres sujets

Il n'y a pas d'autres sujets.

13.- Période de questions

- Questionnement concernant l'accès à la rampe de mise à l'eau;
- Questionnement sur le déboisement par la SÉPAQ;
- Questionnement concernant le contrat avec Pomerleau Les Bateaux pour la sécurité nautique.

14.- Levée de la séance

La séance est levée.

CA-23-06-19-10 Sur proposition de Yvan Duval il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h45.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier